

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

---

ASSEMBLÉE NATIONALE EN PÉRIODE DE CRISE - (N° 3798)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CL13

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« en tenant compte de la configuration politique »

les mots :

« à travers les groupes parlementaires et les députés non-inscrits ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il paraît indispensable de tenir compte non seulement de la configuration politique de l'Assemblée mais aussi des députés non-inscrits qui ne se retrouvent pas dans les groupes parlementaires présents dans l'hémicycle. Il en va de la représentativité de tous les députés.